

0020050U
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET
ROND-POINT JOLIOT CURIE
02100 ST QUENTIN
Tel : 0323084444

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration **ACCEPTE L'ADMISSION EN NON VALEUR**

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AUTORISE l'admission en non valeur d'un montant de 383.41€ (créances d'internat d'internat + autres créances des années antérieures)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

ADMISSION EN NON VALEUR CA DU 01/10/2020

LYCEE CONDORCET 0020050U

4111T1

DEBITEUR	CREANCES	ELEVES	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT	SOLDE
SUMBO MUANDA Rosa	19CA10U160241	MUANDA BUMBA Antonio Elève sorti le 31/08/2020	97,94 €	MONTANT PRIS SUR LE Cpte 165 CAUTION SOLDE A PASSER EN ANV	50,00 €	47,94 €
MASSEZ Vanessa		EMERY Arthur	100,00 €	A PASSER EN ANV	15,00 € excédent	85,00 €
CHOVEL Karine		CROWET Marceau	1,50 €	A PASSER EN ANV	1,50 €	1,50 €
DEFOSSEZ Cathy		GAGE Dawson Passe DP à/c du 01/09/2020	7,50 €	A PASSER EN ANV	7,50 €	7,50 €
					TOTAL ANV	141,94 €

4112T2

DEBITEUR	CREANCES	ELEVES	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT	SOLDE
MBEMBA-LONGA Laureate	20CA10U177592	BIANGUE Lucas Interne	1,63 €	A PASSER EN ANV	1,63 €	1,63 €
BERNARD Sylvie	20CA10U177592	DECHANET Léa Elève sortie le 31/08/2020	85,29 €	A PASSER EN ANV	85,29 €	85,29 €
					TOTAL ANV	86,92 €

A passer en ANV - CA du 01/10/2020

Etablissement Lycée Condorcet 0020050U

Nom - Prénom	Exercice d'origine	NUMERO FACTURE	Nature	Compte	Montant
STOTNICKI Nathan sorti	2019		Brevet d'initiation aéronautique session 2019	4117BIA	30,00 €
Sous total 4117BIA					
PARMENTIER fabienne	2018	FACT 5375	Dégradation néon	46313	12,90 €
CHACHI Safia	2017	FACT 5056	Livres non rendus	46313	63,70 €
TANGAMBATA Valérie	2019	FACT 5658	clé perdue	46313	47,95 €
Sous total 46313					
TOTAL ANV					154,55 €

LYCEE CONDORCET

17 Rue Henri Hertz

02100 SAINT-QUENTIN

☎ 03.23.08.44.44 - 📠 03.23.08.44.48

FACTURE

N°18CA20000 - 5375

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément

à l'article 46 du Décret 85-924 du 30 Août 1985 et à

l'article 98 de la loi de finances n° 92-1476 du 31 Décembre 1992.

A Saint-Quentin, le 15 mars 2018

DOIT Madame **PARMENTIER Fabienne**
5 Rue de la Briqueterie

Référence à rappeler lors du règlement
18CA20000 - 5375

02270 CRECY-SUR-SERRE

+ Relance de 11/06/2019

DESIGNATION	QUANTITÉ	P.U.	MONTANT
<u>Dégradation volontaire du 21 Février 2018</u> * Tube Néon Fluorescent suivant Bon de livraison joint par l'élève : VOLLEREAUX Corentin, Classe de T LOMS	1	12,90	12,90 €
ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :	***	12,90 €	***
			12,90 €

DISPENSE DE CERTIFICATION ET DE SIGNATURE (Décret 58-1030 du 28 octobre 1958)

PAYABLE AU COMPTANT A RECEPTION

Le montant est à verser par chèque bancaire ou par virement Bancaire au nom du
LYCEE CONDORCET DE SAINT- QUENTIN - Domiciliation - T.P. LAON - 10071 02000 00001003310 11
IBAN : FR76 1007 1020 0000 0010 0331 011
BIC : TRPUFRP1

Imputation budgétaire :

Ordre de recette

ALO/ALOADM/ORECDIV/7088

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - ACADEMIE D'AMIENS

INFORMATION DU DEBITEUR

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article 46, alinéa 2 du Décret 85-924 du 30 Août 1985)

Toute contestation sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de deux mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative

(Décret 65-29 du 11 Janvier 1965)

SIRET 19020050100012 - APE 0802A

LYCEE CONDORCET

Rond-point Frédéric JOLIOT CURIE

02100 SAINT-QUENTIN

☎ 03.23.08.44.44 - ☒ 03.23.08.44.48

FACTURE

n°17CA20000 – 5056

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément à l'article 46 du Décret 85-924 du 30 Août 1985 et à l'article 98 de la loi de finances n° 92-1476 du 31 Décembre 1992.

A Saint-Quentin, le 25 janvier 2017

DOIT

Madame CHACHI Safia

2, Rue Brueghel

59190 HAZEBROUCK

+ Relance le 11/06/2019

Référence à rappeler lors du règlement
17CA20000 – 5056

DESIGNATION	QUANTITE	P.U.	MONTANT
Livres non rendus lors de votre départ au CDI du Lycée CONDORCET de ST QUENTIN suivant liste jointe :			
- Livre « Les armes secrètes »	1	31.20	31.20
- Livre « Demain j'arrête ! »	1	7.60	7.60
- Livre « Aux textes citoyens »	1	8.00	8.00
- Livre « L'Homme qui voulait être heureux »	1	5.90	5.90
- Livre « Entre deux Je Algérienne ? Française ? ... »	1	11.00	11.00
ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE : ***63.70*** Euros			63,70 €

DISPENSE DE CERTIFICATION ET DE SIGNATURE (Décret 58-1030 du 28 octobre 1958)

PAYABLE AU COMPTANT A RECEPTION

Le montant est à verser par chèque bancaire ou par virement Bancaire au nom du
LYCEE CONDORCET DE SAINT-QUENTIN - Domiciliation - T.P. LAON - 10071 02000 00001003310 11
IBAN : FR76 1007 1020 0000 0010 0331 011
BIC : TRPUFRP1

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - ACADEMIE D'AMIENS

INFORMATION DU DEBITEUR

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article 46, alinéa 2 du Décret 85-924 du 30 Août 1985)
Toute contestation sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de deux mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative
(Décret 65-29 du 11 Janvier 1965)
SIRET 19020050100012 - APE 0802A

LYCEE CONDORCET

17 Rue Henri Hertz

02100 SAINT-QUENTIN

☎ 03.23.08.44.44 - 📠 03.23.08.44.48

FACTURE

N°19CA20000 - 5658

Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément

à l'article 46 du Décret 85-924 du 30 Août 1985 et à

l'article 98 de la loi de finances n° 92-1476 du 31 Décembre 1992.

A Saint-Quentin, le 21 mars 2019

DOIT

Madame TANGAMBATA MAYELE Valérie
38 Rue Georges Pompidou

Référence à rappeler lors du règlement
19CA20000 - 5658

02100 SAINT-QUENTIN

+ Relance le 11/06/2019 -

DESIGNATION	QUANTITÉ	P.U.	MONTANT
<u>Fourniture non rendue</u> * Clé EG n° 223 suivant facture jointe	1	47,95	47,95 €
ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :	*** 47,95 € ***		47,95 €

DISPENSE DE CERTIFICATION ET DE SIGNATURE (Décret 58-1030 du 28 octobre 1958)

PAYABLE AU COMPTANT A RECEPTION

Le montant est à verser par chèque bancaire ou par virement Bancaire au nom du
LYCEE CONDORCET DE SAINT-QUENTIN - Domiciliation - T.P. LAON - 10071 02000 00001003310 11
IBAN : FR76 1007 1020 0000 0010 0331 011
BIC : TRPUFRP1

Imputation budgétaire :

Ordre de recette

ALO / ALOADM / ODIV/7088

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE - ACADEMIE D'AMIENS

INFORMATION DU DEBITEUR

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article 46, alinéa 2 du Décret 85-924 du 30 Août 1985)
Toute contestation sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans le délai de deux mois suivant sa notification, devant la juridiction administrative

(Décret 65-29 du 11 Janvier 1965)

SIRET 19020050100012 - APE 0802A